



Conformément au mail de l'ARS du 30 décembre 2025, les nouveaux tarifs journaliers applicables à la Maison de Retraite Publique de Trélazé, sont fixés ainsi qu'il suit,
à compter du **1^{er} Janvier 2026** :

<u>Tarifs journaliers</u>	
Hébergement	73,58 €
Participation forfaitaire	6,16 €
Total	79,74 €

Les tarifs des repas **accompagnant** à compter du **1^{er} janvier 2026** sont fixés à
7.50 € la semaine
9.50 € les dimanches hors jours de fête et jours fériés
12.50 € les jours de fête et jours fériés
4.50 € pour les enfants

Fait à Trélazé, le 20 janvier 2026.

Le Directeur,

E. GUEGNIAUD